

Politique de remboursement à Hockey Magog

Pour faire une demande de remboursement vous devez nous faire une demande écrite avec les informations suivantes:

1-Nom du joueur

2-Date de naissance

3-Adresse complète

4-Raison de la demande

Quand un jeune s'inscrit nous recevons des sommes dû automatiquement donc voici notre politique de remboursement.

Demande fait avant le 31 octobre Hockey Magog remboursement 50% du montant de l'inscription, **à partir du 1^{er} novembre aucun remboursement.**

*nouveau : Situation COVID , nouvelle réalité.

S'il y a arrêt des activités Hockey Magog va évaluer la situation et un remboursement pourrait être fait au prorata.

Le remboursement de type Covid sera fera qu'en mai afin de s'assurer la validation des dépenses engagés par notre régie pendant cette période.

Hockey Magog